

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

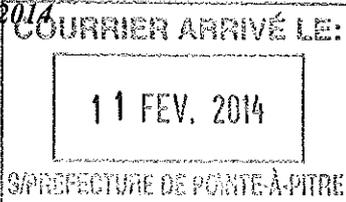
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE1^{ère} séance de l'année 2014

DÉLIBÉRATION N°2014.01.01/85

Vendredi 24 janvier 2014

Débat
sur les orientations budgétaires

Exercice 2014



L'An Deux Mil Treize, le vendredi 20 décembre, à 8 heures 00, le Conseil Communautaire de Cap Excellence, s'est assemblé au siège social, à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jacques BANGOU, Président de l'Assemblée délibérante, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 17 janvier 2014.

Présents : 23

M. Jacques BANGOU	Président
Mme Suzelle SEVILLE	2 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Maguy CELIGNY	5 ^{ème} Vice-Présidente
M. Franck PETIT	7 ^{ème} Vice-Président
M. Dominique BIRAS	8 ^{ème} Vice-Président
Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPION	9 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE	10 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Josiane GATIBELZA	11 ^{ème} Vice-Présidente
M. Patrick LERUS	12 ^{ème} Vice-Président
M. Georges BREDENT	13 ^{ème} Vice-Président
M. Guy BARBEU	Délégué Communautaire
M. Robert BARBIN	Délégué Communautaire
M. Georges CIDEME	Délégué Communautaire
M. Gérard DESTOUCHES	Délégué Communautaire
Mme Laisely EDMOND PARAT	Déléguée Communautaire
Mme Juliana FENGAROL	Déléguée Communautaire
Mme Renée George NABAJOY DELOUMEAUX	Déléguée Communautaire
M. Serge NIRELEP	Délégué Communautaire
M. Lambert NOMEL	Délégué Communautaire
M. Michel RINÇON	Délégué Communautaire
Mme Betty SALBOT	Déléguée Communautaire
Mme Nadiyah SURVILLE PERAFIDE	Déléguée Communautaire
Mme Eliane VESPASIEN-CLOTILDE	Déléguée Communautaire

Excusé représenté : 1

Vice-Président :

M. José GUIOLET, 4^{ème} Vice-Président,
Pouvoir à M. Jacques BANGOU

Excusés non représentés : 3

Vice-Président :

M. Eric JALTON (1^{er} Vice-Président)

Délégué Communautaire :

M. Ary CHALUS
M. Patrick SELLIN

Absents non excusés : 13

Vice-Présidents :

M. Rosan RAUZDUEL (3^{ème} Vice-Président)
M. Fabert MICHELY (6^{ème} Vice-Président)

Délégués communautaires :

M. Max CELIGNY
M. Eric CELINAIN
M. Audry CORNANO
Mme Marie- Hélène JACOBY KOALY
M. Maurice LORQUIN
Mme Annie LOUIS-MARIE
Mme Alexandrine MOUEZA
Mme Nathalie PELMONT
Mme Nadège THEOPHILE
Mme Francesca VELAYOUDOM FAITHFUL
Mme Ketty WALPO

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Le secrétariat est assuré par *Madame Suzelle SEVILLE*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2312-1;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°2013-006/SG/DICTAJ/BRA daté du 1^{er} mars 2013 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU la délibération n°2011.11.05/185 du Conseil Communautaire en date du 4 novembre 2011 portant engagement de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence dans la démarche de développement durable, notamment en élaborant un agenda 21 communautaire ;
- VU la délibération n°2013.02.01/363 du Conseil Communautaire du 18 février 2013 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence en application de l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 susvisé;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014.01.01/84 votée le 24 janvier 2014 prenant acte du rapport sur la situation en 2013, en matière de développement durable au sein de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU le procès-verbal d'installation du nouveau Conseil Communautaire ;

Considérant le rapport du Président ;

Sur le fondement des articles L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Communauté d'Agglomération CAP Excellence doit procéder, tous les ans, à la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB).

Ce débat a pour objectif premier de définir les politiques budgétaires à mener par l'EPCI pour l'année 2013 et doit permettre d'informer les Elus sur la situation économique et financière de l'Institution afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif.

Après avoir délibéré ;

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ,

ARTICLE 1 – De **Prendre acte** de la tenue du débat d'orientations budgétaires préalable au vote du budget primitif 2014 de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence.

ARTICLE 2 – De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 – Le Président, le Directeur Général de Cap Excellence, le Comptable public de la Trésorerie Abymes/Gosier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député- Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Député- Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Trésorier Principal d'Abymes/Gosier.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le **10 FEV. 2014**

Le Président

Jacques BANGOU



- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le **11 FEV. 2014**
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le **11 FEV. 2014**
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, le **11 FEV. 2014**
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le **11 FEV. 2014**
- Délibération transmise à la Trésorerie d'Abymes/Gosier, le **11 FEV. 2014**